

RÉGION ACADEMIQUE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÀ DI CORSICA
PASQUALE PAOLI

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

SALON TERRITORIAL DES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR

E STRADE DI L'AVVENE

ARTS, LETTRES, LANGUES & SCIENCES HUMAINES | DROIT, ÉCONOMIE, GESTION & TOURISME | EDUCATION, SPORT, SANTE & SOCIAL | SCIENCES & TECHNIQUES | VIE ÉTUDIANTE



Ugnunu pò truvà a so strada
Voir plus loin pour son avenir

02-05/12/2025 - UNIVERSITÀ DI CORSICA - CORTI

www.orientazione.isula.corsica N° VERT 0 800 100 126



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup

 @parcoursupinfo

Parcoursup.gouv.fr

 @parcoursup info

 @etudiantgouv

 @parcoursup_info

- **Parcoursup c'est quoi ?** Parcoursup c'est >> un moteur de recherche des formations du supérieur et >> la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France (<https://www.parcoursup.gouv.fr/>), qui permet de :
 - **Consulter une offre de formation riche et diversifiée** et trouver les informations essentielles pour choisir un établissement de formation.
 - **Constituer son dossier et formuler des vœux** pour candidater dans les formations de son choix. **Le dossier est ensuite transmis aux formations sélectionnées.**
 - **Recevoir des propositions d'admission et choisir son futur établissement**

[IMPORTANT] Parcoursup ne fait jamais l'analyse des candidatures : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez.

La plateforme parcoursup assure la transmission des candidatures aux formations et l'envoi des propositions d'admission aux candidats pendant la phase d'admission, puis récolte leurs réponses.

➤ **L'offre de formation** : 25 000 formations du supérieur, publiques et privées, proposant des diplômes nationaux ou d'établissement validés par l'Etat, **sous statut étudiant et en apprentissage** ⇒

- **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les licences professorat des écoles (LPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
- **Formations dites « sélectives »** : les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), BTS (brevet de technicien supérieur), BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc.

Des formations sous statut apprenti (en alternance)

- L'apprentissage associe enseignements académiques et formation pratique en tant que **salarié** dans une **entreprise** >> **l'apprenti signe un contrat d'apprentissage**.
- Près de 11 000 formations proposées en apprentissage surtout en BTS, BUT, DEUST, certificats de spécialisation, titres professionnels >> sur parcoursup : « *Trouver une formation* »

➤ **Certaines formations privées ne sont pas présentes sur parcoursup (diplômes non visés par l'Etat)**

► **Un cadre de présentation des formations unique et généralisé**

pour voir rapidement **les informations essentielles**, connaitre **les critères d'examen et les chiffres clés** de la session précédente.

► **Un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure**

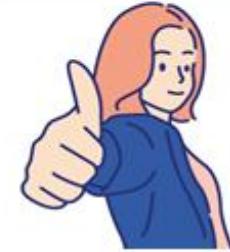
>> **Vous n'êtes pas seuls pour réfléchir et faire vos choix :**

- **au lycée** avec les professeurs principaux, les personnels d'orientation (ils sont aussi au CIO sur rendez-vous)

- **en ligne** via les professionnels **de l'orientation** (monorientationenligne.fr), les **réseaux sociaux** (Instagram, X, Facebook, TikTok, Linkedin, Youtube, Whatsapp) ; avec la **messagerie « contact » en académie en étant connecté à votre dossier parcoursup**

>> **Des outils et des conseils tout au long de la procédure** : des **Quiz, vidéos, tuto, FAQ, Live** ; le **numéro vert 0 800 400 070** ; la **carte des formations** pour les **découvrir** (> *fiches formations*), enregistrer vos « **favoris** », les **comparer**, trouver les **contacts** utiles (étudiants ambassadeurs, responsables des formations, référents handicap), repérer les dates **des journées portes** ouvertes ; utiliser le **simulateur** pour évaluer ses possibilités d'admission, le site d'entraînement à l'admission ; l'espace « **Ressources** »...

1 seule procédure
1 seul dossier
1 seul calendrier



Le calendrier 2026 en 3 étapes



LE BON RÉFLEXE : S'INFORMER

Sur onisep.fr/avenir-s

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**

MonProjetSup, un nouvel outil pour aider professeurs et lycéens dans l'élaboration du projet d'orientation >> permet de **construire une sélection personnalisée de formations post-bac et de métiers selon ses aspirations**, que l'on ait ou pas une idée ou un projet précis.

Et aussi dans les « Ressources » de parcoursup >>

le **MÉMO** élèves / **MÉMO** enseignants pour organiser l'année

« Choisir sa formation postbac : les bons réflexes »

Sur le **site de parcoursup**, ce livret aide les lycéens et parents à se repérer, à poser les bonnes questions pour choisir un établissement de formation



A partir de la carte des formations >> la fiche de formation : l'essentiel pour vous aider à choisir

Carte d'identité de la formation

Vérifier en un coup d'œil

- ✓ le **statut** de l'établissement (public/privé en contrat avec l'État/privé),
- ✓ le caractère **sélectif/non sélectif**, la **capacité d'accueil** (nombre de places),
- ✓ le **label MESRE**
- ✓ l'éligibilité **aux bourses** et l'information sur les **frais de scolarité...**
- ✓ des suggestions de **formation similaires** pour découvrir des formations et **élargir vos choix**

Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation

- >> Les **enseignements** et les **options** proposés, des informations pour les candidats en **situation de handicap**, les **modalités** et le **calendrier** des éventuelles épreuves de **sélection** (écrit/oral), des **conseils** des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature...
- >> Des informations sur les **taux de réussite**, le **taux d'accès** de la formation en 2025 (pour savoir si la formation est très demandée)...

IFSI Regroupement IFSI Université de Limoges
D.E Infirmier

ÉTABLISSEMENT
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION
FORMATION SÉLECTIVE FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES
DIPLOME D'ÉTAT CONTRÔLÉ

IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)
Autres formations accessibles : IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (1!)

Partager la page

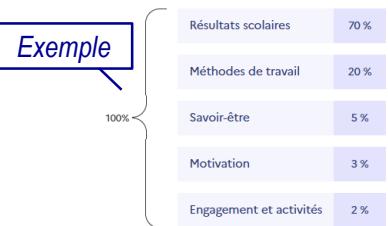
Découvrir la formation et ses caractéristiques
Comprendre les critères d'analyse des candidatures
Consulter les modalités de candidature
Visualiser les chiffres d'accès à la formation
Poursuivre ses études et connaître les débouchés
Contacter et échanger avec l'établissement

Assurer la visibilité des critères de candidatures



Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures définie par la commission d'examen des voeux de la formation



Cette grille permet d'indiquer le niveau d'importance accordé par la formation à chaque élément. Plus le pourcentage est élevé plus l'élément compte dans l'examen des candidatures.

L'examen des candidatures par les formations

Qui analyse les candidatures ?

Comment se déroule l'analyse des candidatures ?

Conseils aux candidats

Il est conseillé de venir rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées portes ouvertes ou lors des forums afin de se renseigner sur l'adéquation entre le parcours de formation et les objectifs professionnels. La lettre de motivation doit être personnalisée, argumentée et témoigner d'une bonne connaissance de la formation et de ses débouchés.

Détails de la grille d'analyse des candidatures par la commission

Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur comptent pour 70%

Résultats en Français , HG et Philosophie

Éléments évalués :

Notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat (écrit et oral). Notes de première et terminale dans les matières indiquées.

ESSENTIEL



>> une rubrique dédiée aux **critères d'analyse des candidatures** avec une présentation globale et détaillée

>> la rubrique « **Conseils** » pour faire passer des messages aux candidats

>> Des **précisions** pour connaître et comprendre l'analyse des candidatures par les formations



>> des **chiffres globaux d'accès à la formation** calculés à la fin de la phase principale 2025

>> des **chiffres déclinables pour chaque type de baccalauréat français : générale, technologique, professionnel**



[En savoir plus sur l'accès à la formation selon mon profil](#)

Je sélectionne mon type de bac français pour avoir des données correspondant à mon profil

Bac général

Bac technologique

Bac professionnel

LYCÉENS BAC GÉNÉRAL

Les chiffres d'accès à cette formation pour les bacs généraux



>> une visibilité du **taux d'accès par type de baccalauréat** dans chaque formation pour voir si la formation était très demandée ou si elle a accueilli tous les candidats ainsi que **sur l'accès dans la formation au cours des 3 dernières années**

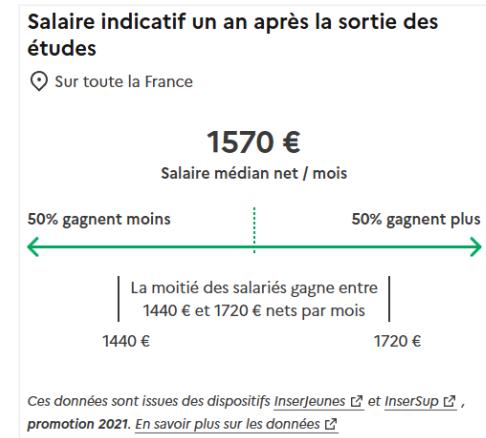
>> Consultez la vidéo dans l'espace « Ressources » de parcoursup

 <p>Découvrir la formation et ses caractéristiques</p>	 <p>Comprendre les critères d'analyse des candidatures</p>	 <p>Consulter les modalités de candidature</p>	 <p>Visualiser les chiffres d'accès à la formation</p>	 <p>Poursuivre ses études et connaître les débouchés</p>	 <p>Contacter et échanger avec l'établissement</p>						
<h3>Poursuite d'études</h3> <p>Licences professionnelles variées, titre professionnel Gestion d'un établissement touristique (certification niveau 5)</p>			<h3>Débouchés professionnels</h3> <p>Objectifs du BTS Tourisme</p>								
<p>Le BTS Tourisme forme des professionnels capables de répondre aux exigences des nombreux métiers de ce secteur d'activité, aussi bien les métiers en rapport direct avec les touristes individuels ou collectifs que les emplois en lien avec les professionnels des prestations touristiques. Les futurs diplômés de BTS Tourisme seront ainsi en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ; • finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial ; • créer et promouvoir des produits touristiques ; • accueillir et accompagner des touristes ; • collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme. <p>(Source https://www.dimension-bts.com/bts-tourisme)</p>			<h3>Insertion professionnelle des étudiants</h3>								
<h3>La réussite des étudiants</h3> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de passage en 2ème année  <p>Taux : 86,6 tous bacs confondus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de réussite en 2 ou 3 ans  <p>74,5% tous bacs confondus</p>			<p>Avenir des élèves en sortie du BTS : Tourisme</p>  <table border="1"> <tr> <td> 46% sont en emploi</td> <td> 41% poursuivent leur formation</td> <td> 13% réalisent un autre parcours</td> </tr> <tr> <td>Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.</td> <td>En poursuite d'étude, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</td> <td>En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</td> </tr> </table>			 46% sont en emploi	 41% poursuivent leur formation	 13% réalisent un autre parcours	Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.	En poursuite d'étude, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...	En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...
 46% sont en emploi	 41% poursuivent leur formation	 13% réalisent un autre parcours									
Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.	En poursuite d'étude, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...	En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...									

>> Une rubrique dédiée à l'information sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants

>> L'information sur la réussite

>> Des statistiques d'insertion et de niveau de salaires 6 mois/1 ans après la sortie des études



S'inscrire sur parcoursup à partir du 19 janvier 2026

1. CRÉER UN COMPTE

Les candidats doivent d'abord se créer un compte parcoursup, en utilisant une adresse email valide et régulièrement utilisée et un mot de passe ; les lycéens doivent créer leur compte parcoursup en utilisant l'adresse mail précédemment transmise au lycée qui doit être personnelle (pas celle des parents). Il doit y avoir concordance entre l'adresse @ saisie par le lycée dans le site de gestion et l'adresse @ avec laquelle le lycéen s'inscrit.

En cas de doute contactez la scolarité de votre établissement.

>> Les élèves recevront un mail, via une diffusion effectuée par la plateforme parcoursup à partir du jeudi 15 janvier 2026 pour les inviter à s'inscrire.

2. CRÉER SON DOSSIER

Une fois le compte créé, les lycéens se connectent pour commencer la création de leur dossier candidat. Il est nécessaire de renseigner son INE (identifiant national élève pour tous les lycéens). Il est présent sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves du baccalauréat.

[IMPORTANT] Renseignez un numéro de téléphone portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

[CONSEIL POUR LES PARENTS OU TUTEURS LÉGAUX] Vous pouvez également renseigner leur email et numéro de portable dans votre dossier pour qu'ils puissent recevoir messages et alertes parcoursup ainsi que le rappel des échéances à respecter de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales.

Pour les formations SÉLECTIVES (BTS, BUT, IFSI, écoles, etc.)

>> Il n'y a pas de secteur géographique. Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations NON-SÉLECTIVES (licences, LPE, PASS)

>> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la formation est très demandée, **une priorité au secteur géographique (l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur parcoursup avant le début de la phase d'admission.

>> Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée.

>> L'appartenance ou non au secteur est **affichée aux candidats**. Le secteur géographique dépend de l'adresse de son domicile renseignée lors l'inscription sur parcoursup. Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte. Une procédure dérogatoire est prévue sur parcoursup en cas de déménagement.

Les éléments transmis aux formations du supérieur

* *Informations remontées par votre établissement*

▪ **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat ***

- **Année de première** : bulletins scolaires ; notes des épreuves anticipées de français et celles du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques).
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre).

▪ **Des informations sur votre parcours spécifique ***

- Parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI).
- Participation aux cordées de la réussite.
- Certification des compétences numériques (Pix).

- **La fiche Avenir *** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée.

Vos informations personnalisées

➤ **La rubrique Activités et centres d'intérêt** une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et vos engagements. C'est un atout pour se faire connaître sous un autre angle par les formations.

➤ **La lettre de motivation, anonymisée**, quand elle est demandée par la formation : elle sert à expliciter la motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci. Elle est personnelle (aide à la rédaction dans le dossier).

➤ **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives.

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc... >> *informations dans la FAQ de parcoursup*)

>> Durée de la césure : d'un semestre à une année universitaire

>> Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur parcoursup (en cochant la case « césure »).

Le service militaire volontaire prendra la forme d'une césure pour ceux qui poursuivent des études supérieures

>> L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure

>> La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement

>> A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par parcoursup ; il peut aussi candidater sur parcoursup en valorisant son expérience

Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

On peut candidater **sans évoquer son handicap !**

La discrimination en raison du handicap est interdite

Les coordonnées d'un référent handicap sont disponibles sur chaque fiche de formation. Il a la mission de répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux >> **le candidat pourra demander à parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper la rentrée étudiante dans le nouvel établissement.

A partir du 2 juin 2026, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « **contact** » dans son dossier parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

- ❖ Vous avez des droits... et aussi des **devoirs** >> vous signez la **charte du candidat**
- ❖ Vous pouvez formuler jusqu'à **10 vœux** et **10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage avec la possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières sélectives** (classes prépa, BTS, BUT, DN MADE, DNA, écoles de commerce, d'ingénieurs, IFSI, IEP, etc...). *Le nombre de vœux et sous-vœux apparaît dans son dossier.*
- ❖ **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- ❖ **Les vœux sont formulés librement (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse sera apportée pour chaque vœu formulé à compter du 2 juin 2026
- ❖ **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- ❖ **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** : elle ne connaît pas les autres vœux que vous avez formulés

- ❖ Vous êtes alerté le matin **dès que vous recevez une proposition d'admission (mail, sms)**
- ❖ La date limite de réponse est affichée dans le dossier du candidat en face de la proposition d'admission.
- ❖ **Règle d'or : Il faut obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans le dossier, sous peine de la perdre.**
- ❖ **Quand vous acceptez une formation** vous avez toujours la possibilité de **conserver des vœux pour lesquels vous êtes en liste d'attente** et qui vous intéressent davantage
- ❖ Une visualisation des indicateurs du classement vous permet de comparer votre position et celle du dernier candidat admis en 2025 >> permet d'estimer les possibilités d'admission
- ❖ **Entre le vendredi 5 et le lundi 8 juin 2026 inclus, vous devrez classer vos vœux en attente par ordre de préférence >> Objectif** : accélérer le processus de choix et réduire la taille des listes d'attente
- ❖ Parcoursup vous permet de **choisir librement les formations qui vous intéressent** : vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez >> **vous avez le dernier mot.**

>> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)

- | | | |
|-------------------------------|---|---|
| OUI (proposition d'admission) | → | Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée |
| ou | | |
| En attente d'une place | → | Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce |
| ou | | |
| Non | → | Le candidat peut demander à la formation les raisons de cette décision |

>> Formation non sélective (licences, PASS)

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| OUI (proposition d'admission) | → | Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée |
| ou | | |
| OUI-SI* (proposition d'admission) | → | Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée |
| ou | | |
| En attente d'une place | → | Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce |

Pour les candidats qui n'ont pas de proposition : la phase complémentaire

→ A compter du **11 juin et jusqu'au 10 septembre 2026**, vous pouvez formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** pour des formations qui **ont encore des places disponibles**

Les choix des candidats aux réponses des formations

>> Je reçois

Une seule proposition d'admission



J'accepte ou je renonce avant la date limite indiquée. Je peux conserver tout ou partie de mes vœux en attente

Plusieurs propositions d'admission



Je ne peux accepter qu'une seule proposition > je dois renoncer aux autres avant la date limite indiquée. Je peux conserver tout ou partie de mes vœux en attente

Uniquement des réponses en attente*



Je peux conserver tout ou partie de mes vœux en attente

* À consulter dans votre dossier : la vidéo « *Liste d'attente comment ça marche ?* »

Uniquement des réponses négatives



Dès le 2 juin, je demande un entretien conseil au lycée ou au CIO pour envisager de nouveaux vœux en phase complémentaire (à partir du 11 juin 2026).
Je peux demander les motifs du refus.

>> Les réponses des formations en apprentissage

OUI – RETENU
sous réserve de la signature d'un contrat



Les inscriptions en CFA sont effectuées au fur et à mesure de la signature des contrats et dans la limite des places disponibles

Refusé



Possibilité de solliciter le CFA pour en connaître les motifs

EN RÉSUMÉ



CE QU'IL FAUT FAIRE



✓ Anticiper, se préparer, s'informer, échanger...
Comparer les formations entre elles, s'entraîner

✓ Compléter son dossier. Un dossier incomplet ne permet pas de confirmer ses vœux

>> Dernier jour pour formuler ses vœux : jeudi 12 mars 2026



✓ Envoyer un message « **contact** » depuis son dossier parcoursup en cas de problème

✓ Utiliser un ordinateur pour agir dans son dossier. En cas d'utilisation d'un smartphone, vérifier toujours que son action a bien été enregistrée !
>> *se déconnecter puis se reconnecter*

✓ Confirmer ses vœux dans les délais, sans attendre le dernier jour >> **mercredi 01 avril 2026**. Un vœu non confirmé n'est pas examiné par la formation

✓ Ne pas s'autocensurer, faire des vœux pour des formations qui nous intéressent et diversifiez ses choix pour des formations proches de ses centres d'intérêt en alternant vœux d'ambition, de raison, de précaution





✓ **Renseigner la rubrique « Activités et centres d'intérêt » pour enrichir et valoriser son dossier, mettre en avant ses qualités, ses engagements, ses compétences et toutes ses expériences autres que purement scolaire >> vous n'êtes pas que des élèves ! C'est un atout supplémentaire pour ses candidatures.**

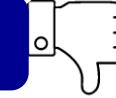
✓ *Si elle est demandée, personnaliser sa lettre de motivation anonymisée, selon les formations choisies avec des informations sur le candidat et ses démarches.*

✓ *Garder des vœux en attente tant que la proposition la plus attendue n'est pas obtenue : c'est possible jusqu'au 11 juillet 2026*

✓ **Répondre à toutes les propositions dans les délais indiqués ! Il est possible de :**
⇒ **Accepter et conserver des vœux en attente** || ⇒ **Refuser**
⇒ **Accepter définitivement et renoncer à tous les vœux en attente**

✓ **Entre le 5 et le 8 juin 2026, CLASSEZ ses vœux en attente par ordre de préférence**

EN RÉSUMÉ ➡ CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



✗ Attendre la date limite pour confirmer ses vœux et finaliser son dossier

✗ Ne faire **que** des vœux pour des formations en apprentissage

✗ Ne faire **que** des vœux pour des formations sélectives ou pour **une seule formation** (par exemple le DE infirmier)

✗ Ne faire **qu'un seul** vœu

✗ Ne faire **que** des vœux hors parcoursup

✗ Faire la **même lettre de motivation** pour des formations **différentes**, **copier/coller des modèles**, utiliser **l'intelligence artificielle**...

✗ Ne pas répondre à une proposition dans les délais indiqués ⇔ on perd la proposition (et **tous ses vœux en attente**)

✗ Oublier de classer ses vœux en attente par ordre de préférence [du 5 au 8 juin 2026] >> on perd ses vœux

Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement auprès du **CROUS** en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Pour calculer vos droits à la bourse : lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

La Collectivité de Corse peut également vous apporter une aide >> cf. la plateforme **GHJUVENTÙ**

Logement en résidence universitaire : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une **FAQ** est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale. Vous pouvez évaluer votre droit à la complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

Et rassurez-vous, le cas échéant... vous aurez le droit de vous réorienter !